

COMMUNE DE SAINT-GRAVE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 19 décembre 2023

Procès-verbal

<p>Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 11 Votants : 14 Procurations : 3</p>

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : BROHAN Paul – DRUGEON Marie Christine – GAUCHER Aline – HUGUEL Yves – JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – LE CARS Yannick – MONNIER Régis – PANHALEUX Firmin – POSSÉMÉ André

Absents excusés : AUTRAN Thierry – MANHÈS Christine – PIQUET Joseline

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : AUTRAN Thierry à LEBEDEFF William – MANHÈS Christine à BONNE Dominique – PIQUET Joseline à BROHAN Paul

Secrétaire de séance : BROHAN Paul

◆◆◆◆◆◆◆◆

Date d'affichage en mairie : le 22 décembre 2023

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 22 décembre 2023

◆◆◆◆◆◆◆◆

*Le Procès-verbal du 24 octobre 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents.
(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

Ordre du jour :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Adoption du PV du 24 octobre 2023. - Tarifs communaux 2024. - Exécution des dépenses budgétaires. - Reste à réaliser. - Décisions modificatives. - Admissions en non-valeur. - Maisons fleuries. - Renouvellement photocopieur secrétariat. - Renouvellement convention paie avec le CDG du Morbihan. - Convention avec la commune de Peillac « utilisation terrain de sport ». - Dossiers Banque Alimentaire. - Référent déontologue. - Questions diverses. |
|--|

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Contrat pour vérification périodique réglementaire des bâtiments communaux
- Convention mise à disposition d'un agent communal

Rajout sur le point 2023-12-04 une décision supplémentaire.

L'ensemble du Conseil valide les points rajoutés.

18h30-19h : Neuf enfants participant au projet de ce parcours buissonnier « Tisser et graffer à St Gravé », accompagnés de leurs parents ainsi que quelques partenaires, étaient présents ce soir. Chaque enfant a pu s'exprimer sur le sujet, « un beau projet culturel ». SENAB : « les enfants ont été très courageux pour cette discipline exigeante qu'est la vannerie »

Un Brin de Nature : c'était bien, on a fait des rencontres, ce projet a permis aux jeunes de sortir de chez eux et s'investir ensemble. Ils ont pu découvrir la technique du graff sur les armoires électriques, téléphoniques façade et panneau bois, connaître la zone humide qui borde le parcours avec toute sa biodiversité, prendre en main la technique de vannerie en châtaignier et en osier sur la mise en place de la porte du chemin creux, dernière étape du parcours. L'ensemble des enfants souhaitent poursuivre l'aventure sur d'autres projets. Projection de la vidéo faite lors de toutes les séances de préparation de ce projet jusqu'à l'inauguration du parcours. Le choix débattu et voté par les jeunes pour ce parcours :

Chemin de la boucle de la noisette d'or.

Mot de la fin : les enfants souhaitent un conseil municipal des enfants.



2023-12-01 - Finances : tarifs communaux.

Comme chaque année, il convient de fixer les différents tarifs communaux pour 2024. Lors de la réunion d'adjoints du 5 décembre et suite à la commission finances qui se déroulera le 18 décembre prochain, il sera proposé les tarifs divers communaux, comme indiqué ci-dessous :

Tarif divers communaux

Désignation (les montants sont TTC)	2024
Tarif Photocopies A4	0.25 €
Tarif Photocopies document administratif	0.18 €
Tarif Photocopies A4 R/V	0.35 €
Tarif Photocopies A3	0.35 €
Tarif Photocopies A3 R/V	0.55 €
Corde de bois Tout Venant à faire	60.00 €
Corde de bois Chêne à faire	70.00 €
Corde de bois Tout Venant faite en 1m livré sur la commune	180.00 €
Corde de bois Chêne faite en 1 m livré sur la commune	220.00 €
Buse Ecobox en 6 m livrée posée (facturation minimum 1h de pose) diamètre 300	170.00 €
Buse Ecobox en 6 m à prendre	100 € + 45 € transport/h
Remblai	Tarif carrière + transport
Confection d'un regard	100.00 €
Transport sur la commune/heure	45.00 €
Location 1 table et deux bancs – ancienne table	6.00 €
Location 1 table et deux bancs – nouvelle table	7.00 €
(avec caution de 300 € particuliers et associations) –	300.00 €
Occupation du domaine public « vente déballage » à l'année	50.00 €
Utilisation de l'électricité à l'année	90.00 €
Occupation du domaine public « vente déballage » avec utilisation de l'électricité à la journée	15.00 €

Tarif location salle polyvalente

SALLES CONCERNÉES	2024	
	ST Gravé	Communes Extérieures
Petite Salle 2 jours Hiver (01/11 au 30/04)	175.00 €	200.00 €
Petite Salle 2 jours Été (01.05 au 30.10)	110.00 €	130.00 €
	-----	-----
Grande Salle 2 jours Hiver (01.11 au 30.04)	360.00 €	390.00 €
Grande Salle 2 jours Été (01.05 au 30.10)	260.00 €	280.00 €
	-----	-----
Salle pour vin d'honneur journée	80.00 €	90.00 €
Salle pour animation. Associations ST Gravé	60.00 €	100.00 €

Caution location de 1 000 euros et caution ménage de 150 euros.

Caution pour les associations (pour le prêt : salle – tables – vaisselle) : 1 500 euros.

Seulement hors période scolaire : Forfait ménage : prix du prestataire.

La salle est mise à disposition pour les obsèques à titre gratuit.

Tarif location vaisselle aux particuliers

Désignation	2024
50 couverts (verre/assiette/couteau/fourchette/cuillère)	20.00 €
100 couverts (verre/assiette/couteau/fourchette/cuillère)	40.00 €
150 couverts (verre/assiette/couteau/fourchette/cuillère)	60.00 €
200 couverts (verre/assiette/couteau/fourchette/cuillère)	80.00 €
Gobelet à l'effigie de la commune (achat en 2021)	
50 gobelets St Gravé	10.00 €
100 gobelets St Gravé (rendus lavés et séchés)	20.00 €
Location de vaisselle possible uniquement avec la location de la salle pour les particuliers	
pichets, saladiers, ustensiles de service mis à disposition sur demande si couverts réservés	

Tarif pour casse ou perte de vaisselle

Désignation	2024
Verre empilable 20 cl	0.50 €
Flute 10 cl	1.30 €
Tasse 13 cl	1.10 €
Assiette filet bleu plate Ø 155 mm	2.30 €
Assiette filet bleu creuse Ø225 mm	3.30 €
Couteau table inox	0.60 €
Fourchette table inox	0.30 €
Cuillère table inox	0.30 €
Cuillère café inox	0.30 €
Couteaux steak manche noir	0.80 €
Louche inox Ø14 cm	15.00 €
Ecumoire inox Ø18 cm	18.00 €
Broc 100 cl	2.20 €
gobelets effigie de la commune	2.00 €

Tarif concessions cimetière

CONCESSIONS	2024	Pour un renouvellement
Pour 15 ans	70 €	70 €
Pour 30 ans	140 €	140 €
Pour 50 ans	230 €	230 €
COLUMBARIUM		
Case urne 15 ans	427 €	320 €
Case urne 30 ans	746 €	650 €

Les montants seront revus lors des travaux de l'extension du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent les différents tarifs communaux inscrits sur les tableaux ci-dessus.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2023-12-02 - Finances : exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

Délibération permettant de mandater les dépenses d'investissement non comprises dans les restes à réaliser 2023. En effet, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année N + 1, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour l'année 2024 ces inscriptions sont les suivantes :

Budget commune

Section d'investissement dépenses	Budget 2023	¼ crédits
231 – opération 12 réhabilitation mairie	155 400.00 €	38 850.00 €
203 – frais études (garderie-voirie)	30 000.00 €	7 500.00 €
2183- installation matériel informatique	3 800.00 €	950.00 €
231– construction	170 997.00 €	42 749.25 €
2158 – autre matériel et outillage	5 000.00 €	1 250.00 €
2188 – autres immobilisations corporelles	13 230.00 €	3 307.50 €
231 – construction voirie	43 000.00 €	10 750.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	421 427.00 €	105 356.75 €

Budget commerce

Section d'investissement dépenses	Budget 2023	¼ crédits
231– construction	7 078.00 €	1 069.50 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	7 078.00 €	1 069.50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tableaux ci-dessus.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2023-12-03 - Finances : Reste à réaliser.

Certaines dépenses et recettes n'ont pas été exécutées, il convient de déterminer les restes à réaliser à reporter sur le budget 2024 comme ci-dessous :

Budget commune**Dépenses investissement :**

c/203 frais d'études :	30 000 € (garderie)
c/2158 autres matériels et outillages :	600 € (reprise et rachat débroussailleuse atelier)
c/231 construction opération 16 :	11 550 € (église)
c/231 construction opération 12 :	155 400 € (mairie)
c/231 constructions :	50 000 € (travaux logement R+2 Belgo Breizh)
Pour un total : 247 550 €	

Recettes investissement :

c/1322 subvention DETR :	2 692 € (église)
c/13461 subvention département :	3 001 € (église)
	14 449 € (mairie)
Pour un total : 20 142 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tableaux ci-dessus.

(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

2023-12-04 - Finances : décisions modificatives.

Il sera soumis aux membres du Conseil Municipal les dépenses non prévues sur les comptes lors du budget 2023, détail ci-dessous :

Budget commune

Dépenses Fonctionnement		
Comptes	Descriptif	Montant
Compte 62878	Remboursement frais autres organismes	- 1 000 €
Compte 7391111	Dégrèvement jeunes agriculteurs	+ 1 000 €

Dégrèvement jeunes agriculteurs

Budget Commerce

Dépenses Fonctionnement		
Comptes	Descriptif	Montant
Compte 605	Achat de matériel	- 23 €
Compte 635	Reliquat de TVA	+ 23 €

Approvisionnement Reliquat de TVA

Dépenses Investissement		
Comptes	Descriptif	Montant
Compte 231	Construction	- 600 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 600 €

Achat d'une porte pour séparer le bar du restaurant et posée par nos soins.

Les membres du Conseil Municipal valident, à l'unanimité, les montants ci-dessus.

(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

2023-12-05 - Finances : admissions en non-valeur.

Admission en non-valeur établies et reçues des services de gestion comptable d'Auray pour des impayés de : loyers sur la Résidence Kerdrel : 369.84 €

Au compte 6541 (créances admises en non-valeur) pour un total de 369.84 €.

Les membres du Conseil Municipal valident, à l'unanimité, les montants ci-dessus.
(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

2023-12-06 – Devis projet « Tisser graffer à ST Gravé ».

Dans le cadre du projet « Tisser graffer à ST Gravé » les Jeunes de la commune se sont mobilisés avec la participation de certains élus sur la création d'un parcours buissonnier qui sillonnera le bourg et la campagne de Saint Gravé. Ce parcours est associé à trois pratiques : la peinture de fresques, la vannerie et la création de panneaux explicatifs et de témoignages vidéo sur la commune.

Une première partie a été réalisée suivant le tableau de financement validé en Conseil Municipal au mois de mars 2023 pour une dépense de 13 230 €.

Le tableau a été revu en dépense et en recette en fonction des subventions obtenues :

Charges		Produits	
Quoi	Financement	Qui	Financement
Intervention nature réglée	1 200.00	DRAC reçue	5 000.00
Intervention vannerie réglée	1 830.00	CAF acceptée	1 320.00
Intervention graffeur réglée	3 200.00	ENEDIS/Morbihan reçue	1 000.00
Inauguration réglée	200.00	Reste à charge commune	680.00
Réalisation vidéo	3 840.00	Reste à charge commune	2 520.00
5 panneaux	250.00		
Total	10 520.00	Total	10 520.00

Au vu des trois devis présentés en séance, le tableau de financement est revu comme ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de :

- Valider le devis de l'association SOULIERS pour un montant de 3 840 euros pour la totalité des vidéos à monter.
- Valider le tableau rectifié ci-dessus en fonction des subventions reçues et du montant de la réalisation de la vidéo.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y affèrent.

(Pour : 8 - Contre : 3 Paul BROHAN, Joseline PIQUET, Marie-Christine DRUGEON - Abstention : 3 Thierry AUTRAN, William LEBEDEFF, Aline GAUCHER)

2023-12-07 - Maisons fleuries.

Il est proposé de reconduire le « concours maisons fleuries édition 2024 »,

Rappel des montants 2023 :

1^{er} prix : 60 € - 2^{ème} et 3^{ème} prix : 50 € - 4^{ème} et 5^{ème} prix : 45 € - 6 et 7^{ème} prix : 40 € - 8, 9 et 10^{ème} prix : 35 €.

Les bons d'achats seront à faire valoir auprès de Patricia HAMON de Malansac et Jocelyn HEMERY de Peillac.

Monsieur le Maire rappelle que les lauréats de cette année, seront récompensés lors de la séance des vœux le samedi 20 janvier 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De reconduire les montants 2023 comme ci-dessus.
- De proposer aux habitants des sachets de graines pour fleurir les pieds de murs.

(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

Les modalités seront présentées dans le bulletin municipal de janvier, il conviendra de budgétiser environ 100 euros cette année. Les sachets seront à prendre avant le 30 avril 2024.

2023-12-08 – Divers - Renouvellement Photocopieur secrétariat.

Le contrat de location du photocopieur du secrétariat de la Mairie arrive à échéance en 2024, il convient de le renouveler. Consultation a été faite auprès de deux entreprises pour un photocopieur identique mais plus récent :

Groupe CANON : un coût photocopies forfait par mois pour 1 500 copies noir et blanc et 500 copies couleurs par mois pour un montant de 39 euros. Prêt gratuit.

Entreprise TBI à Redon : un coût de location de 72 euros HT par mois + un coût photocopies sur un pack annuel de 20 000 copies noir et blanc pour 64 euros HT par an et 10 000 copies couleur pour 320 euros HT par an.

Au vu des éléments présentés, l'ensemble du Conseil Municipal, décide, à la majorité :

- **Retenir la société TBI pour un nouveau photocopieur de marque Sharp, pour une location de 72 euros par mois.**
- **Monsieur le Maire se charge de recontacter l'entreprise pour le coût copies.**

(Pour : 13 - contre : 1 Marie-Christine DRUGEON – Abstention : 0)

2023-12-09 – Centre de gestion : renouvellement convention paye.

Renouvellement de la convention relative à la prestation payée entre la collectivité et le Centre de Gestion du Morbihan (2024-2027). La commune confie au CDG 56 le soin d'effectuer toutes les opérations nécessaires au règlement de la paye du personnel et des indemnités des élus locaux, sur la base des informations fournies à cet effet par la commune. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'article L452-1 du Code général de la fonction publique qui permet au CDG 56 d'assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités.

Après avoir pris connaissance de la convention, les membres du Conseil Municipal, décident :

- **de valider la convention du CDG 56 comme elle est présentée.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférents.**

(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

Le montant du prix du bulletin est de 7.60 €.

2023-12-10 – Divers : convention occupation terrain de sport.**Annexe 1**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la demande du Club de football de l'AJ Peillac pour utiliser le terrain de sport de Saint Gravé à raison de 3 voire 4 jours par semaine, pour leurs entraînements et potentiellement les matchs jeunes et seniors en cas d'impossibilité de faire deux matchs par terrain le dimanche à Peillac. Les différentes associations de St Gravé auront la priorité d'utilisation du terrain.

La participation financière de la commune de Peillac concernant l'eau, l'électricité et une remise en état du terrain si besoin, sera calculée au prorata en fonction de l'utilisation de l'eau et de l'électricité à chaque fin d'année civile.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **De valider la convention telle qu'elle est annexée.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.**
- **De charger le secrétariat à recouvrer la créance en fin d'année 2024.**

(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

2023-12-11 – Social : Dossiers Aides alimentaires.

Lors de la commission sociale du 12 décembre dernier, six dossiers ont été examinés pour l'obtention de l'aide alimentaire pour 2024.

4 dossiers avis favorable

1 dossier avis défavorable

1 dossier en attente

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, valide les avis prononcés par la commission sociale.

(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

2023-12-12 – Questembert Communauté : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Il est nécessaire, sur demande du préfet, de désigner un référent déontologue de l' élu local. Ce référent aura pour mission d'accompagner les élus au cours de leur mandat, conformément à l'article L. 1111-1-1 du CGCT. Cette mission vise à sensibiliser les élus et contribue à prévenir les risques auxquels ils s'exposent ou exposent leur collectivité. Référent de proximité, chaque élu local doit ainsi pouvoir le saisir rapidement en cas d'interrogation ou de doute le concernant relatif à l'application des principes posés par la charte de l' élu local. Le référent doit être extérieur à la collectivité afin de garantir l'impartialité et son indépendance. Il ne peut avoir de lien avec la collectivité où il est susceptible d'exercer sa mission.

Vu les informations envoyés par Questembert Communauté, précisant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visées à l'article L5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus des 13 communes par délibérations concordantes.

Vu la délibération n° 2023-11-04 du conseil communautaire du 6 novembre dernier désignant un référent des élus communautaires, Madame Corinne HERVE ancienne DGS résidant sur Elven et membre du SNDGCT national est proposée aux élus.

Madame Corinne HERVE est nommée en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions. Elle sera rémunérée par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre visé. Cette indemnité sera versée par Questembert Communauté pour les dossiers concernant les élus communautaires.

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local (de l'intercommunalité ou de la commune si cela concerne un élu municipal). Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier.

Les saisines du déontologue devront être cachetées et porter les mentions suivantes : saisine du référent déontologue nom de la commune ou EPCI et mention confidentiel.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- De désigner Mme Corinne HERVÉ en qualité de référent déontologue des élus communaux jusqu'à expiration du mandat en cours,

- De désigner un collègue de référents déontologues figurant sur la liste des référents ci-annexés, sollicités par l'Association des Maires de France, en cas de question complexe et à l'initiative de Mme Corinne HERVÉ et de donner pouvoir au Maire pour cette désignation.

- De fixer les modalités de saisine du référent déontologue des élus comme indiqué ci-dessus ;

- D'autoriser le paiement des vacations effectuées à hauteur de 80 euros par dossier traité par référent.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

2023-12-13 – Divers : Vérification périodique réglementaire des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe les membres que le contrat pour la vérification périodique réglementaire des bâtiments communaux (électricité, chauffage) arrive à échéance, trois bureaux de contrôles ont été sollicités : APAVE, SOCOTEC, VERITAS.

Après avoir pris connaissance des devis en séance et délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- **Décident de retenir la société APAVE pour un montant (contrat 4 ans) :**
 - **Vérification des installations électriques ERT 790 € HT/an.**
 - **Vérification des installations thermiques fluides 200 € HT/an**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer l'offre.**

(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

2023-12-14 – Personnel : Convention mise à disposition d'un Agent Communal.

Annexe 2

L'agent communal embauché pour venir compléter l'équipe périscolaire et prolongé jusqu'au 12 juillet 2024 est mis à disposition de l'école de 13h15 à 13h30 chaque jour scolaire, pour la surveillance des enfants dans la cour avant la reprise de l'école. Une convention est mise en place afin d'établir les modalités et présentée lors de la séance. La participation financière de l'OGEC se fera sur la base d'une heure hebdomadaire au taux du SMIC. Un titre sera fait chaque fin de mois à l'OGEC.

Après avoir pris de la convention et délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, valident la convention telle qu'elle est présentée.

(Pour : 14 - contre : 0 – Abstention : 0)

Questions diverses

• Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la réunion de ce jour en Préfecture afin de défendre les projets communautaires dans le cadre de subventions « Bien vivre en Bretagne » : le dossier présenté pour la commune pour le futur bâtiment périscolaire a été retenu et a reçu un avis favorable.

• Résumé de la réunion avec Morbihan Énergies : le cabinet FREHER retenu pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie, le planning a été énoncé pendant la séance.

Yves HUGUEL

• Fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité de redéposer pour 2024, un dossier de demande de subvention dans le cadre « mon patrimoine », il évoque que ce dossier doit être un projet associé aux jeunes et qui concerne le patrimoine communal. *L'ensemble du Conseil donne un avis de principe sur le dépôt d'un nouveau dossier. Une rencontre doit être organisée avec les élus, les jeunes pour définir un nouveau projet.*

• Bonne fréquentation et bon public pour la représentation de Festi'Mômes à St Gravé.

• Parcours Santé : le dossier n'a pas été validé pour 2023, le dossier est représenté pour l'année 2024.

• La Madone des motards passera sur une partie de la commune le 15 août prochain.

• Demande d'un lycéen de ST Gravé de pouvoir utiliser la cabine téléphonique en vue d'un court métrage pour son cursus scolaire. *Accord de principe du Conseil. La cabine doit être remise en état après utilisation.*

• Yannick LE CARS fait part de l'avancée des travaux du logement R+2 du commerce. Un retard d'un mois est constaté.

•Monsieur le Maire avise le conseil de la reconduction de la demande d'habitants du Domaine du Pont Sec de renouveler la convention « des jardins partagés ». *Accord des membres du Conseil Municipal.*

•Monsieur le Maire fait part du courrier reçu du Conseil Départemental sur un accord de subventions d'un montant de 19 666.20 € pour l'aménagement d'un logement et de 56 389.50 € pour la réhabilitation énergétique de la mairie.

•Courrier reçu de l'Insee : 750 habitants pour 2024.

Commission commerce

Résumé de la réunion sur le point d'étape fait avec M. COLMAN et Mme CHENORIO, prévoir une matérialisation rapidement pour le stationnement devant chez M. ECHELARD.

Stéphane JEHANNO prend la parole en indiquant que la commune n'a pas le droit d'intervenir sur la gestion du restaurant, puisqu'elle est juste propriétaire des murs et non gérante du restaurant. Recontacter l'assurance de la société ALD pour la reprise des fuites constatées et non solutionnées. Il va falloir prévoir un compteur pour la partie commune des deux logements, les charges seront refacturées aux locataires.

Dates à venir

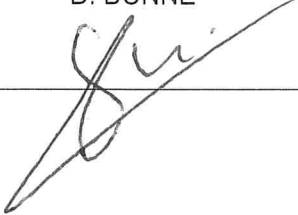
Vœux mairie le samedi 20 janvier 10h30

Repas foot le 20 janvier au soir « rougail à emporter »

Prochain Conseil Municipal le 30 janvier à 20h

Conseil « Budgets » 26 mars 2024

**La séance est clôturée à 22h00
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2023_12_01 à 2023_12_14**

Le Maire D. BONNE 	Le Secrétaire de Séance P.BROHAN
---	-------------------------------------